

WCC-2016-Res-064-FR

Renforcer les partenariats intersectoriels afin de reconnaître les bienfaits de la nature sur la santé, le bien-être et la qualité de vie

RAPPELANT la Résolution 5.039 *Parcs sains – populations saines* (Jeju, 2012), qui recommande à l'UICN et à ses Membres d'adopter la philosophie « Parcs sains – Populations saines » et de travailler en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organismes mondiaux en faveur d'une planète saine et d'une humanité saine ;

CONSCIENT que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend des cibles relatives aux maladies non transmissibles (MNT), à la santé mentale et à l'accès à des espaces verts publics, sûrs et ouverts à tous, et reconnaît dans l'Objectif de développement durable 3 qu'il est essentiel de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;

RECONNAISSANT que la « Promesse de Sydney », adoptée au Congrès mondial des parcs de l'UICN (2014), affirme que « la nature est essentielle et que les écosystèmes, avec toute la diversité de la vie qu'ils abritent, soutiennent notre existence, notre identité culturelle et spirituelle, nos économies et notre bien-être » ;

RAPPELANT que le Courant 3 « Améliorer la santé et le bien-être : parcs sains, populations saines » du Congrès mondial des parcs de l'UICN (2014) a mis en évidence de multiples preuves de l'existence et de la diversité croissante de politiques et de pratiques établissant un lien entre des écosystèmes sains et la santé et le bien-être humains ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par l'augmentation de la prévalence des MNT dans le monde, notamment les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les maladies mentales, l'OMS estimant à 50 millions le nombre de personnes atteintes de démence en 2015 et à 14 millions le nombre de décès annuels dus à des MNT chez des patients âgés de 30 à 70 ans ;

RECONNAISSANT que de récents articles scientifiques rendant compte de l'état actuel des connaissances sur les liens entre la nature et la santé humaine, et entre le changement climatique et la santé humaine, mettent tous l'accent sur le fait que des politiques encourageant l'adoption de solutions fondées sur la nature peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction de la progression des MNT à l'échelle mondiale, des maladies liées à l'évolution du climat et des risques de transmission de maladies entre l'homme et l'animal ;

NOTANT que le Défi de Salzbourg pour la nature, la santé et une nouvelle génération appelle tous les secteurs et parties prenantes à accélérer l'action menée au niveau national et international pour trouver des solutions fondées sur la nature capables d'aider les communautés et les villes à prospérer et à promouvoir la santé et la dignité pour tous ;

CONSCIENT que certains lieux dotés d'un riche patrimoine naturel, y compris en milieu urbain, ont un effet bénéfique sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être spirituel et peuvent contribuer à faire mieux apprécier la nature, notamment chez les personnes âgées ;

RECONNAISSANT que nous disposons de suffisamment d'éléments probants pour piloter un changement, sachant que la nature peut jouer un rôle majeur dans la réduction de l'augmentation du nombre de MNT dans le monde (comme les maladies cardiaques, le cancer ou le diabète), et du nombre de maladies mentales (comme la démence, la dépression, ou l'anxiété) ;

CONSTATANT PAR AILLEURS une nette progression de l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, par exemple au moyen de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ou grâce à l'élaboration de normes et de cadres sur la comptabilisation du capital naturel et l'évaluation de ses avantages, à l'image du système international de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies ; et

NOTANT qu'il n'existe à l'heure actuelle qu'un nombre limité d'indicateurs et de mesures cohérents pour évaluer les bienfaits de la nature sur la santé et le bien-être ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. DEMANDE à la Directrice générale de travailler en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé en vue d'élaborer des programmes mondiaux et régionaux pour promouvoir la valeur de la nature, notamment des parcs et des aires protégées, en termes de santé et de bien-être.
2. PRIE INSTAMMENT la Directrice générale de mettre en place des mécanismes appropriés pour réunir les Membres, les Commissions et le Secrétariat afin d'élaborer des politiques, des programmes et des partenariats intersectoriels sur le lien entre la bonne santé des écosystèmes et du patrimoine naturel et la santé et le bien-être humains, notamment sur les plans économique, social et culturel.
3. APPELLE les Membres à étudier plus avant la possibilité de reconnaître et de quantifier l'étendue des bienfaits sur la santé et le bien-être humains que procure la nature et d'utiliser ces informations pour étayer des évaluations coûts-avantages en vue d'investissements accrus dans la gestion des écosystèmes et du patrimoine naturel, notamment les parcs, les aires protégées et les espaces naturels en milieu urbain.
4. APPELLE ÉGALEMENT les Membres à contribuer à l'amélioration des méthodes permettant de quantifier les bienfaits de la nature sur la santé et le bien-être humains (notamment les parcs, les aires protégées et les espaces naturels en milieu urbain), y compris en élaborant à cet effet des normes comptables plus cohérentes à l'échelle internationale.
5. RECOMMANDE aux Membres de s'employer activement à établir des partenariats et des alliances interdisciplinaires avec le secteur de la santé et les communautés locales et régionales afin d'élaborer des programmes prévoyant des solutions fondées sur la nature destinés à prévenir et traiter différentes maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies mentales ou la démence, et d'encourager une utilisation adaptée des parcs et des aires protégées dans le but d'améliorer le bien-être culturel et spirituel et de renforcer le lien social.
6. APPELLE les Membres à continuer de rassembler des données probantes en vue de quantifier les bienfaits de la nature sur la santé et le bien-être humains et les encourage à établir des partenariats intersectoriels afin d'évaluer l'efficacité des programmes de santé fondés sur la nature.
7. SE FÉLICITE du rôle de chef de file joué par l'UICN dans la reconnaissance et la diffusion des initiatives et des avantages additionnels découlant de l'établissement d'un lien entre la nature, la santé et le bien-être humains, et dans l'intégration de ces initiatives dans les politiques nationales et internationales relatives à la santé publique et aux « solutions fondées sur la nature ».